

ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE DE LYON

Concours d'entrée

Rapport 2011

Lettres et sciences humaines

ENS

ENS de Lyon
15 parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07

www.ens-lyon.fr

UNIVERSITÉ DE LYON

Cette brochure contient les rapports des sujets d'écrits et d'oral dont la connaissance permet de mieux cerner la nature des épreuves correspondantes.

Son contenu, hors la partie réglementaire, n'est donné qu'à titre indicatif.

© Ecole normale supérieure de Lyon
15 parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

Histoire

Écrit

Épreuve commune

Sujet : « *Le travail des femmes en France du début du XIX^e siècle à la fin de la Seconde Guerre mondiale* ».

L'épreuve écrite d'histoire s'est déroulée dans le cadre de la Banque d'épreuves littéraires commune aux Écoles Normales Supérieures de Paris, Lyon et Cachan, à l'École des Chartes et à d'autres grandes écoles désireuses de sélectionner pour leur propre oral des candidats au niveau reconnu. Le jury, profondément remanié par rapport à l'année précédente, était constitué de 44 correcteurs (voir supra), agréés par l'ENS de la rue d'Ulm (20), l'ENS de Lyon (20) et l'École des Chartes (4). Ces derniers ont été répartis en 11 groupes de 4 examinateurs qui ont eu pour tâche d'assurer à chaque copie une double correction équitable, reposant sur les recommandations précises données par les directions des trois écoles précitées. Le but de ce dispositif était d'éviter une sévérité excessive, défavorable par nature aux candidats sous-admissibles, ou un laxisme coupable, qui aurait fait perdre leur crédibilité aux résultats d'ensemble. Il s'agissait aussi d'harmoniser autant que possible les moyennes et les écarts types des différents groupes, tout en utilisant au mieux la totalité du spectre des 20 points. On peut dire, sans autosatisfaction déplacée, que ces objectifs ont été d'autant mieux atteints qu'ils ont été patiemment expliqués et bien acceptés par l'ensemble des correcteurs.

Le nombre de candidats ayant composé cette année est de 4027 (4128 inscrits) contre 3998 en 2010. La moyenne générale des notes s'est élevée à 9,89, soit une progression spectaculaire de 1,45 points liée aux directives précitées. Les notes supérieures ou égales à 5 ont représenté 13,16% du total des copies (19, 45% en 2010), celles allant de 5,5 à 9,5 inclus 36,62% (43,79% en 2010) et celles supérieures ou égales à 14 18,72% (8,95% en 2010). Comme l'année précédente, les copies réduites à une introduction, une simple ébauche du plan ou quelques considérations sur la difficulté de la condition khâgnale n'ont représenté qu'une part minime du total, moins d'une centaine. Nous voyons ainsi que les devoirs très faibles sont plutôt en régression et que les candidats restent très majoritairement conscients de la nécessité de ne pas abandonner dès la première heure de l'épreuve. Par ailleurs, la proportion de très bonnes prestations a augmenté de manière significative ; ce fait est plutôt rassurant bien qu'il tienne pour une part à l'effort opéré par le jury pour remonter la moyenne générale de l'épreuve. Au demeurant, la majorité des copies reste tout de même inférieures à la moyenne, avec près d'un quart comprises entre 7,5 et 9,5, ce qui n'est pas déshonorant mais reste médiocre dans un contexte de rehaussement de la moyenne. Néanmoins, la progression globale du pourcentage des notes comprises entre 10 et 13,5 (25,72%) est un facteur qui aidera sans doute des candidats cubes ou bicas non admissibles à postuler dans de bonnes conditions à des mastères à numerus clausus au sein de nos universités.

Le sujet choisi cette année pour la composition d'histoire a porté sur l'ensemble de la période traitée par le programme d'écrit (« les mondes du travail en France de 1789 à 1946 »). On a laissé en effet aux candidats la possibilité de faire débiter le XIX^e siècle en 1789 ou à l'époque napoléonienne, pourvu que leur choix fût explicitement ou implicitement justifié. Par conséquent, ledit sujet faisait appel à des connaissances larges, permettant de déceler le sérieux et l'équilibre de la préparation. Il avait aussi l'avantage de mettre en relation l'histoire classique du travail avec l'histoire des genres, aujourd'hui en plein développement. Les correcteurs pouvaient ainsi juger de la capacité des candidats à s'approprier de nouveaux champs historiques au cours de leurs années de préparation. Ajoutons que l'immense majorité des impétrants a évité le hors-sujet, ce qui a apporté la preuve que le libellé était suffisamment clair pour éviter les ambiguïtés.

Les introductions trop courtes ou bâclées sont en recul par rapport aux années précédentes. Rares sont celles qui n'atteignent pas une page. Il y a donc eu prise de conscience de l'importance de cette partie décisive du devoir. Malheureusement, il subsiste un certain manque de rigueur dans la manière de la mettre en œuvre.

Le premier élément, à savoir la définition des termes et la justification des dates retenues, est incomplet dans de nombreux cas, voire inexistant dans presque un tiers des copies (!). Or, dans le cadre de la réflexion, il était important de signaler que l'expression « travail des femmes » n'était pas équivalente au terme « travail féminin », plus étroit et surtout très connoté. Il fallait aussi distinguer d'emblée « l'activité » des femmes de « l'emploi » des femmes puisque pendant trop longtemps il fut considéré, en particulier au niveau statistique, qu'une femme au foyer n'était pas vraiment active, bien que tout indiquât le contraire dans une grande majorité de cas. S'interroger sur le travail invisible constituait donc l'un des enjeux du sujet. Dans le même ordre d'idée, il fallait bien séparer, d'un point de vue sémantique, le travail à domicile du travail à l'extérieur du foyer (désapprouvé, pour ce dernier, par une partie considérable des contemporains). Il

était nécessaire aussi de bien différencier le travail salarié du travail non salarié. C'est au prix de cette clarification initiale qu'une problématisation correcte et une périodisation cohérente devenaient possibles.

Pour ce qui est des dates, il aurait été bienvenu d'expliquer brièvement pourquoi on faisait le choix de démarrer en 1789, en 1791, voire au moment de la rédaction du Code civil. Les meilleurs candidats auraient ainsi pu montrer qu'ils savaient prendre en compte l'articulation entre le travail des femmes et plus généralement la condition féminine. Le programme s'arrêtant en 1946, il était assez logique de terminer son devoir à cette date. Mais encore fallait-il expliquer que c'était un moment non négligeable dans l'histoire des femmes françaises puisque pour la première fois leur égalité avec les hommes était reconnue formellement par la Constitution.

La justification du sujet, autre point fort de l'introduction, a été dans l'ensemble un peu mieux réussie. Beaucoup de candidats ont su montrer en gros que le travail des femmes était une question centrale pour l'économie et la société, question dont l'importance s'est peu à peu révélée aux yeux des autorités, des forces sociales et du corps civique. Par contre, seule une petite minorité de copies a insisté sur la montée en puissance de l'histoire du genre et sur les progrès qu'elle a apportés à notre connaissance des mondes du travail en renouvelant les perspectives d'analyse et d'approche.

Si la plupart des candidats ont songé à établir une problématique, celle-ci est restée trop plate, hélas, dans la majeure partie des copies, certains impétrants se contentant de mettre le libellé du sujet à la forme interrogative. Il y avait pourtant des questions simples qui pouvaient être dégagées par un étudiant de bon sens :

- Y-a-t-il eu ou non, en un siècle et demi, des progrès décisifs dans la reconnaissance du travail féminin ?
- Si évolution il y a eu, quelles en ont été les principales causes ?
- Quels obstacles, à l'inverse, se sont dressés face aux femmes qui souhaitaient travailler et être reconnues à leur juste place ?

La liste n'est pas close et il y avait bien d'autres fils conducteurs possibles. Il faudra donc continuer à insister, dans la préparation au concours, sur la nécessité de bâtir les devoirs autour d'une question pertinente qui permette une réelle discussion, menant ainsi à une analyse qui ne soit pas unilatérale ou trop fade.

L'annonce du plan, quant à elle, est devenue un réflexe. C'est une première victoire. Mais un bon dixième des candidats s'en dispense encore, au grand dam des correcteurs qui cherchent ensuite les articulations de leur devoir, et se trouvent bien sûr beaucoup moins disposés à l'indulgence.

Pour la construction générale du devoir, le jury s'est voulu tolérant. Il avait pour consigne d'accepter aussi bien les plans thématiques que les plans chronologiques, dans la mesure où ils étaient justifiés et correctement argumentés. Au moment de la réunion générale de remise des copies, chacun des deux types de plan avaient d'ailleurs fait l'objet d'une présentation et d'une discussion au sein des correcteurs. Les candidats ont pour leur part privilégié à une très large majorité l'approche par grandes périodes, mais parfois de façon trop mécanique, en plaquant par exemple un schéma très général d'analyse où se succédaient dans l'ordre la proto-industrialisation, la deuxième industrialisation et enfin l'époque taylorienne, avec quelques digressions sur la percée du secteur tertiaire. Cette façon de procéder était pour le moins maladroite ; elle poussait le candidat à privilégier outrageusement certaines activités par rapport à d'autres et surtout, elle ne mettait pas en exergue le problème spécifique du travail des femmes et de sa reconnaissance par la société. D'autres ont préféré insister sur le passage progressif d'un système centré sur le travail domestique, où les femmes restaient confinées dans certains types de tâches peu valorisés, à un système où le travail salarié des femmes hors du foyer, devenu beaucoup plus courant, a créé un débat social et permis peu à peu aux travailleuses de se dégager de certains carcans. C'était plus pertinent, mais pas toujours finement mené. La coupure chronologique de la Première Guerre mondiale s'est imposée à de très nombreux impétrants comme essentielle. Pour les coupures antérieures par contre, ils ont souvent fluctué entre les premières tentatives de législation du travail dans les années 1840, la fin du Second Empire (avec quelques allusions chez certains à l'œuvre sociale de la Commune) ou bien les années 1880-1890, symboles à leurs yeux de l'émergence de nouveaux modes de travail. Aucun de ces découpages n'a fait en soi l'objet d'une sanction, à condition d'être argumentés, mais il est clair que le jury attendait qu'on portât une attention plus forte à des éléments comme l'évolution du statut juridique de la femme à l'intérieur et à l'extérieur de la famille, à l'ouverture de l'enseignement aux filles, à l'élargissement de la palette des métiers possibles et à la place des femmes dans les luttes sociales pour une meilleure reconnaissance en tant que travailleuses.

En fait, c'est la construction de sous-parties cohérentes et bien enchaînées entre elles qui a semblé poser le plus de problèmes aux candidats. Beaucoup se sont encore contentés de définir les contours de trois grandes parties, puis ont déversé à l'intérieur un flot d'arguments, qui n'étaient pas toujours dénués d'intérêt certes, mais qui, lancés au hasard de leur inspiration, finissaient par ressembler à une bouillie informe. C'est un procédé inacceptable, car le but de la préparation est d'amener les candidats non pas à être des singes savants, mais à savoir s'exprimer de manière structurée sur un sujet donné à partir d'une information pertinente. Faut-il préconiser le retour à l'apprentissage de la méthode du plan en 27 parties, sous-parties et paragraphes ? En tout cas, il convient de réagir car il y a urgence à insister en priorité sur la clarté du plan et de la démonstration. Au demeurant, lorsque cette propension à négliger les enchaînements se conjugue avec une écriture pénible et un texte parfois sans un saut à la ligne, chacun peut imaginer le calvaire du correcteur dont la fonction, nous le rappelons, n'est pas de reconstruire un texte pour en tirer ce qui pourrait en être la « substantifique moelle ».

Comme trop souvent hélas, les conclusions ont encore donné lieu, en majorité, à un véritable sabotage. Trop courtes (10 à 15 lignes), rédigées dans la fièvre des cinq dernières minutes de composition, se contentant en général d'un vague résumé, voire d'une reprise de l'annonce du plan (!), elles ont dans l'ensemble ignoré l'art de la « chute » qui s'apparente pourtant à la fameuse « sortie » en gymnastique. Serait-il possible, enfin, que ce problème soit traité à la racine

durant les années de préparation, ne serait-ce que par des exercices spécifiques ? Nous serions heureux d'y avoir modestement contribué. En effet une conclusion se rédige au brouillon avant de passer à l'écriture d'ensemble de la copie. Il en va d'ailleurs de même de l'introduction qui est élaborée en fonction de la conclusion et vice-versa.

Si le style écrit des candidats n'est pas catastrophique, sauf pour une minorité de copies, il reste dans beaucoup de cas assez plat, avec une tendance à la répétition de formules standard, parfois jargonantes. Les membres du jury n'attendent pas du Victor Hugo, ni même du Patrick Rambaud, mais rappelons qu'un minimum d'élégance ne nuit pas, surtout lorsqu'on postule à l'entrée dans une ENS. L'orthographe pour sa part mériterait un meilleur sort que ce que nous en avons vu. Les copies sans fautes sont une denrée en voie de disparition et seul un quart d'entre elles reste dans la limite raisonnable d'une dizaine. Il est beaucoup plus courant d'en trouver 20 à 30, soit 2 par page, sans parler naturellement des devoirs indignes de figurer dans le lot. Notre langue mérite mieux et il faudrait cesser de penser que l'orthographe est la science des ânes, comme a pu l'affirmer, péremptoire, un personnage dont nous avons oublié le nom.

Venons-en maintenant au contenu historique proprement dit. Pour sa grille indicative de correction, le jury avait repéré entre 20 et 30 items. Plus un candidat se rapprochait de ce chiffre, meilleure était en principe sa note. Dans leur majorité, les devoirs ont réussi à évoquer, même succinctement ou de manière dispersée, deux-tiers ou plus des éléments jugés importants. Mais certains thèmes ont été plutôt négligés, à la surprise parfois des correcteurs.

Pour la première moitié du XIX^e siècle, il fallait commencer par rappeler que, durant longtemps, pour les femmes, comme pour les hommes, la pluriactivité constituait une clé de la survie économique des ménages. Cela n'a pas toujours été signalé. Il y a eu également trop peu de développements consacrés aux servantes de ferme, aux journalières et aux saisonnières, pourtant fort nombreuses. Les femmes de paysans indépendants ont eu droit à de meilleurs commentaires, mais la description de leurs activités est restée dans le flou, sinon pour préparer la soupe et s'occuper des enfants et du jardin ... Des professions comme les lavandières et les lingères ont été, quant à elles, presque oubliées alors qu'elles étaient essentielles pour la vie urbaine. La figure pourtant connue de Gervaise aurait pu attirer leur attention. Le monde des auberges a été pour sa part ignoré, à croire que les candidats tiennent en exécration ce lieu supposé de perdition ! Or, il y avait là de nombreuses travailleuses, les femmes de l'époque n'étant pas toutes confinées derrière un rouet ou un métier à tisser (l'industrie à domicile a été un grand morceau de bravoure des copies). Les nourrices ont également peu inspiré les candidats, alors qu'il y a des monographies les concernant. Quant aux nonnes, personne ou presque n'en a parlé, en dépit de leur nombre non négligeable. Les prostituées ont semblé intéresser par contre davantage nos apprentis historiens, pour quelques-uns jusqu'à l'obsession, bien qu'une majorité ait préféré tout de même éviter le sujet.

En ce qui concerne la période allant en gros du Second Empire à la Première Guerre mondiale, beaucoup trop de candidats ont paru penser que le travail industriel à domicile était en voie de disparition. Le concept de « *sweating system* » était manifestement ignoré, de même que les innovations qui permettaient, comme la machine à coudre, de rentabiliser à nouveau le travail isolé à la tâche. On peut noter aussi une incapacité récurrente à présenter ce qu'on appelait les « métiers féminins de l'industrie ». Il a été dit qu'ils étaient en progression, mais sans préciser dans quelles branches et pour quels types de tâches. Il est évident par ailleurs que le travail en usine reste une abstraction pour les jeunes imprégnés qui n'en ont sans doute jamais vu une de l'intérieur. Mais cela pose plus largement le problème de l'utilisation d'exemples précis dans l'enseignement, appuyés sur des documents iconographiques et des témoignages. De plus, trop de devoirs ont laissé penser que le petit commerce n'aurait plus été, dès cette époque, un pourvoyeur important de main-d'œuvre féminine alors que les « grands magasins », supposés être la quintessence des nouveaux modes d'échanges, ont eu droit à un traitement de faveur, sans rapport avec leur part réel dans l'emploi global des femmes hors de Paris et de quelques grandes villes. La domesticité a été traitée quant à elle comme un ensemble indifférencié alors qu'il existait des hiérarchies entre la bonne à tout faire et la gouvernante. Plus généralement, le développement du tertiaire a surtout été abordé au travers de professions somme toutes assez marginales à l'époque considérée, comme les dactylographes et les infirmières. De surcroît, quelques poncifs ont eu la vie dure. Les femmes par exemple ont été décrétées sans nuances peu combatives, bien qu'on ait souligné ici ou là leur volonté d'accès à la dignité. Du coup, leur part dans les conflits du travail n'a pas été suffisamment soulignée, quand elle n'a pas été tout de go ignorée. Il n'y a pas eu non plus, dans maints devoirs, d'analyse concernant l'accès progressif des filles à l'enseignement primaire puis secondaire : le fait a été souvent noté, mais sans montrer ses conséquences concrètes sur le marché de l'emploi. Enfin, les progrès de la législation concernant la place des femmes dans la famille et la société ont été mentionnés par une bonne moitié des copies, mais sans sérier les différents domaines et les limites évidentes du processus.

La période postérieure à 1914 a posé aussi des problèmes aux candidats. La Première Guerre mondiale a été présentée, à juste titre, comme un moment important dans l'histoire du travail féminin. En outre, les candidats ont pour la plupart compris qu'elle n'avait pas débouché sur un bouleversement de la condition des femmes au travail. Mais le développement de l'organisation scientifique du travail a été trop fréquemment surévalué alors qu'il a concerné pour l'essentiel les industries de guerre et n'a affecté en gros que les unités d'une certaine taille dans certaines branches, fait qui n'a pas été précisé et a donc entretenu des illusions sur la soi-disant taylorisation « massive » de l'industrie. La place nouvelle des femmes au sein des exploitations agricoles n'a pas non plus été étudiée avec suffisamment de rigueur (on l'a sous-estimée), de même que n'a pas été souligné le départ de nombreuses ouvrières agricoles vers des emplois mieux rémunérés. Quant aux mutations des activités tertiaires, elles n'ont été abordées que superficiellement, alors qu'il y avait là matière à réflexion plus approfondie. Les correcteurs ont eu le plaisir de constater néanmoins que beaucoup de candidats étaient conscients des régressions qu'avait subies l'emploi des femmes durant l'entre-deux-guerres. Il aurait fallu cependant les nuancer et les préciser davantage ; dans les années 20, s'il est vrai que le monde de l'industrie a licencié un certain nombre de femmes, ce n'est pas dans toutes les branches ni en continuité ; d'autre part, dans le tertiaire,

l'embauche de femmes a continué de progresser, en particulier grâce aux progrès de la scolarisation féminine. Pour être mis en perspective, ces points exigeaient une meilleure connaissance de la conjoncture spécifique de la période. Pour les années 30, les effets délétères de la crise sur l'emploi des femmes ont été signalés par un bon tiers des copies, mais sans donner de détails à ce sujet. L'année 1936, pour sa part, a souvent été perçue au travers de clichés ; la figure de l'ouvrière a semblé se résumer à Simone Weil qui était tout sauf une prolétaire ! Vichy, quant à lui, a été généralement traité en quelques lignes, alors que la philosophie maréchaliste et son discours sur le rôle des femmes étaient significatifs de blocages sociétaux profonds et durables. Enfin, les années de la Libération sont passées à la trappe beaucoup plus souvent qu'elles n'auraient dû, et les copies qui ont pensé à les analyser ont surestimé les innovations qu'elles avaient apportées.

À titre plus général, beaucoup de copies ont présenté des faiblesses sur les points suivants de l'argumentation :

- la part du travail industriel a été survalorisée par rapport aux autres secteurs d'activité alors que les femmes tenaient une place tout aussi importante, voire supérieure, dans l'agriculture et les services. Il convenait de se souvenir aussi que le modèle français d'industrialisation était très différent de ceux du Royaume-Uni et de l'Allemagne.
- Le contenu concret des activités et des métiers exercés par les femmes a été abordé de manière très vague, pour manier un euphémisme. Or, dans notre discipline, il convient d'avoir une approche précise des phénomènes, l'analyse abstraite devant reposer sur des cas d'espèces très concrets.
- Dans leurs démonstrations, les candidats ont utilisé un certain nombre d'exemples, mais trop souvent les mêmes : dentellières du Puy, employées de la Samaritaine, tisseuse à domicile, pool de dactylos. Un peu d'originalité n'aurait pas nui.
- Enfin, la plupart des devoirs ont été implicitement victimes d'une sorte de téléologie de la libération de la femme, d'un messianisme du genre sans doute sympathique, mais maladroitement plaqué sur le sujet. Or, il est important de ne pas s'enfermer dans une vision linéaire de l'histoire entraînée dans une dynamique continue de progrès.

En résumé, le cru 2011 n'a rien eu de catastrophique par rapport à celui des années précédentes. Mais il a révélé, une fois de plus, des lacunes récurrentes que l'on ne cherche malheureusement pas à combler avec assez de vigueur : une construction insuffisante des devoirs, des raisonnements désincarnés et unilatéraux, agrémentés de discours plus ou moins à la mode, une tendance au jargon plutôt qu'à la réflexion autonome, un respect insuffisant de la langue française et, pour quelques-uns, une panique insurmontable devant la feuille blanche.

Indiquons en creux quelques remèdes possibles : mettre l'accent sur la technique d'élaboration des devoirs, revenir au concret, dire les choses avec simplicité et le plus possible d'élégance, redonner la priorité à l'usage rigoureux de la langue et apprendre à maîtriser ses angoisses.

Armés de ces principes, les futurs candidats auront ainsi plus de chances de plaire à un jury qui ne demande qu'une chose : être séduit, afin de lire avec un intérêt soutenu une argumentation appuyée sur un nombre raisonnable d'exemples traités avec précision.

Série Sciences humaines - spécialité

Explication de documents historiques

Considérations générales

Le jury ayant eu à connaître de l'explication de documents historiques s'est efforcé de respecter les instructions générales qui lui avaient été données. Celles-ci mettaient l'accent sur la nécessité de classer les candidats en leur attribuant des notes réparties sur une échelle de notes relevée par rapport aux usages traditionnels. C'est pourquoi la note la plus basse a été de 2/20 et la note la plus élevée de 19,5/20. La moyenne de l'épreuve a été de 9,71/20 et l'écart-type de 3,97. Sur 801 copies, 152 ont été notées 14/20 ou plus.

Les écarts considérables qui ont pu être établis entre les copies reflètent la grande disparité dans les connaissances et dans les qualités d'exposition que celles-ci paraissent traduire.

D'ailleurs, si Justin est un auteur dont il semble raisonnable de considérer qu'il a été actif dans la seconde moitié du II^e siècle de notre ère, il n'était nullement nécessaire que les candidats le connussent pour manifester leurs qualités d'historiens.

En revanche, la connaissance des sources majeures sur l'histoire grecque du Ve siècle était indispensable. L'étude d'un programme sur "Les Grecs de péninsule balkanique (îles Ioniennes incluses), des pourtours de l'Égée et de la Propontide, d'Asie Mineure, du milieu du VI^e siècle à 403 avant Jésus-Christ", devait nécessairement amener les candidats

à se familiariser avec les sources littéraires majeures disponibles sur la période (Thucydide au premier rang, comme Diodore de Sicile et, notamment, Plutarque ; faire référence à Hérodote ou à Xénophon n'était pas ici absolument essentiel). Et c'est par référence à ces sources supposées connues que les candidats devaient considérer le texte de Justin. Car la science historique se fonde sur le rapprochement de textes divers, et un candidat systématiquement préparé avait là, dans le cadre limité d'une épreuve écrite, l'occasion de s'appuyer avec profit sur les connaissances qu'il avait pu acquérir. Au reste, la nécessité d'explicitement et de critiquer le texte de Justin (*Abrégé des Histoires philippiques de Trogue Pompée*, III, 6-7 ; traduction É. Chambry et L. Thély-Chambry, Paris, Garnier, 1936, modifiée) a bien été comprise par l'ensemble des candidats, même si les travaux qu'ils ont rédigés traduisaient des niveaux inégaux de préparation, dont le concours a précisément pour but d'assurer la mise en évidence.

De cette préparation fait naturellement partie l'apprentissage de la langue. En la matière, l'attention de la génération des candidats de 2011 (généralement nés en 1991) semble devoir être attirée en particulier sur les usages suivants.

Le "maintien" n'est pas une forme verbale ("il maintient"). Un "transfert" est effectué par quelqu'un qui transfère quelque chose. Un adjectif de nationalité (athénien, spartiate, grec...) s'écrit sans majuscule à l'initiale, alors que la graphie d'un substantif de nationalité en requiert une (un Athénien, un Spartiate, un Perse...). Un adjectif de nationalité n'est pas non plus l'équivalent grammatical d'un complément de nom au pluriel ("Le succès athénien leur permet...", *vel similia*, a-t-on souvent lu, alors qu'on aurait attendu "Le succès des Athéniens leur permet..." ; la génération née en 1991 semble douée d'une propension particulière à cette faute fâcheuse).

"Ce qu'il" n'est pas "ce qui". On ne "s'accapare" pas une chose, on l'accapare. Un auteur ne dresse pas le "portrait" mais le tableau d'une cité (qui n'est pas un homme). L'expression "tactique de la terre brûlée" a souvent été utilisée à contresens. Par définition, il n'existe pas de "deuxième moitié" d'un siècle, mais une "seconde moitié".

Les candidats sont invités à éviter, sinon en absolument toute circonstance, du moins de façon générale, l'usage du futur, surtout à propos d'un événement qui a eu lieu pendant la période passée considérée par le texte. L'usage malencontreux du futur pourrait laisser penser que l'événement ainsi mentionné serait postérieur aux faits indiqués par le texte, alors que tel ne serait pas le cas.

Enfin, on doit souligner que donner des citations du texte doit s'effectuer en procédant aux modifications de syntaxe requises (si on lit dans le texte "Les Lacédémoniens conclurent la paix pour trente ans", on ne doit pas écrire, selon un usage fautif très répandu fondé sans doute sur la volonté de respecter absolument le texte, "Sparte " conclurent la paix pour trente ans "" mais "Sparte " conclu[t] la paix pour trente ans").

Par ailleurs, de façon plus particulière, quand on doit traiter de réalités désignées par des termes techniques d'origine étrangère, dans une copie manuscrite où l'on doit mettre ces termes en relief, on ne doit pas s'efforcer d'imiter une écriture en *italiques*, mais simplement souligner les mots concernés.

De façon plus spéciale encore, si l'attention est portée sur des événements antérieurs à notre ère, on ne doit pas user d'un symbole mathématique pour indiquer une date ("– 454"), parce qu'un tel usage ressortit aux pratiques des astronomes, pour lesquels il existe une année zéro, utile à leurs calculs, cette année correspondant à l'année 1 avant notre ère pour les historiens. On comprend donc que le recours à un signe mathématique entraîne *ipso facto* le recours à un usage, qui n'est pas celui des historiens – d'ailleurs dominant dans la société civile –, qui décale d'un an toutes les indications chronologiques. Quand il s'agit du Ve siècle avant notre ère, il suffit que le caractère proleptique des dates soit indiqué explicitement lors d'une première mention de date (naturellement, il en irait différemment si la période envisagée portait sur la période Ier siècle *a. C.* - Ier siècle *p. C.*).

Quant aux particularités de l'histoire grecque du VI^e et du Ve siècle avant notre ère, on notera les points suivants. *L'hegemon* (qui est le chef) détient *l'hegemonia* (qui est le commandement). Très souvent, le premier mot (dont le pluriel est *hegemones*) a été employé pour le second. Il convient aussi de nommer correctement la Pentécontaétie, le Péloponnèse et la Laconie (et non une "Lacédémonie" qui n'existe pas).

Le texte de Justin

Introduction

Sur le fond, la Pentécontaétie (la "Cinquantaine d'années") qui, dans la terminologie du scholiaste de Thucydide (I, 97) généralement retenue par les Modernes, s'écoule entre la seconde guerre Médique et la guerre du Péloponnèse, constitue un moment d'expansion et de prospérité dans l'histoire d'Athènes. C'est alors que la cité s'illustre en accroissant sa puissance politique dans le cadre de la Ligue de Délos et en étant le cadre d'un développement considérable, tant dans le domaine matériel (les monuments de l'Acropole en marbre du Pentélique qui parent encore la colline sont entrepris à ce moment) que culturel (le théâtre est animé par les tragiques Eschyle, Sophocle, Euripide).

Mais cette puissance athénienne est mise à mal notamment par les heurts qui opposent les Athéniens aux Spartiates. C'est sous cet angle qu'un abrégiateur relativement tardif, Justin, présente les événements des décennies qui ont suivi la seconde guerre Médique.

On a dit raisonnable de retenir une datation de Justin fixée dans la seconde moitié du II^e siècle. L'auteur n'était pas réputé connu des candidats, et cette méconnaissance ne leur a pas nui. Encore devaient-ils s'abstenir d'absurdités, et éviter d'affirmer que Justin était un empereur (parfois nommé Justinien). Il n'était nullement nécessaire non plus que les

candidats sussent que Trogue Pompée, dont Justin abrège l'œuvre, devait être un Voconce (de la région de Vasio, de nos jours Vaison-La-Romaine), dont la famille avait dû à Pompée d'accéder à la citoyenneté romaine (les candidats devaient encore moins savoir que le père de Trogue Pompée avait été responsable de la correspondance, de missions diplomatiques et du sceau de César, mais ils devaient éviter aussi de faire de "Pompée" un empereur). Il n'était pas non plus nécessaire de savoir que le titre des *Histoires philippiques* pouvait constituer une allusion aux *Philippiques* de Théopompe de Chios ni que cette œuvre (non abrégée) pouvait être datée du moment de la naissance du Christ, Trogue Pompée et Tite-Live (59 av. J.-C. – 17 de notre ère) ayant dû être contemporains et se lire l'un l'autre. Naturellement, disposer de quelques lumières sur Justin voire sur Trogue Pompée ne pouvait nuire, mais de telles connaissances n'étaient point requises.

Ici, on pouvait simplement noter que, comme il apparaît à la lecture du texte retenu, le projet de Justin a été de fournir une sorte d'anthologie, un *florum corpusculum* (Préface, 4) qui servît d'aide-mémoire aux lecteurs des historiens grecs, et qui instruisît les lecteurs ignorants du grec en une histoire autre que romaine. La mention, dans le texte, de trois mots latins choisis en partie pour leur simplicité lexicale (*Spartanorum agros vastaverunt*) était destinée à dissiper toute équivoque sur la langue d'origine du texte.

Ayant lu le texte (qui ne faisait l'objet d'aucune coupure), les candidats devaient, à la lumière de leurs connaissances, en définir l'objet : la période 464 (révolte des Messéniens contre les Spartiates)-415 (six ans après la paix de Nicias, de 421 ; en 415 [ligne 50], les Athéniens ont entrepris l'expédition de Sicile qui, par sa localisation, n'était pas au programme, et dont Justin a traité immédiatement à la suite de notre extrait).

Le fait marquant qui est souligné par tous les auteurs antiques ou modernes ayant traité de l'histoire de la Grèce au Ve siècle étant la rivalité entre Athènes et Sparte, qui fait l'objet du texte, les candidats ne devaient pouvoir se sentir désarçonnés. Et ils se devaient d'évoquer par quelles sources majeures les événements évoqués ici sont connus, notamment par l'œuvre de Thucydide fils d'Oloros. L'existence de telles sources permettait de s'interroger sur la justesse et sur la logique du propos de Justin, et de voir de quelle manière un récit peut déformer des événements connus par ailleurs.

L'introduction pouvait s'enrichir d'une analyse (facultative) du texte, et elle devait se terminer par une annonce (nécessaire) du plan suivi. Les candidats ont en la matière fait preuve d'une assez grande inventivité, avec une force de conviction inégale. Comme le texte livre globalement un récit chronologique, il n'était pas absolument nécessaire de choisir une étude autre que globalement linéaire. Mais naturellement encore fallait-il éviter des considérations vagues et dépourvues de toute indication chronologique, et discerner les grands moments de la période évoquée, sans hésiter à considérer les faits autant que nécessaire dans un ordre autre que celui de leur évocation par Justin.

On pourrait donc proposer le plan d'étude ci-dessous [qui ne constituera pas une analyse exhaustive du texte].

I) Les débuts de la Pentécontaétie

A) Les suites de la seconde guerre Médique

Dans un texte où il s'attache à narrer principalement l'hostilité entre Athènes et Sparte de 464 à 415, Justin ne manque pas d'évoquer les conséquences qu'a entraînées l'événement majeur constitué par la seconde guerre Médique. Sont ainsi mentionnés les "Thébains [à qui les Lacédémoniens auraient voulu] rendre l'empire de la Béotie, qu'ils avaient perdu au temps de la guerre contre les Perses". Justin évoque ici les suites de la bataille de Platées qui, en 479, avait vu des Grecs menés par le régent de Sparte Pausanias vaincre les Perses et leurs alliés grecs dont faisaient partie les Thébains. L'événement est connu de façon précise grâce à Hérodote. Thèbes, qui avait été à la tête de la ligue des cités béotiennes à la fin du VIe siècle, avait perdu son influence après la seconde guerre Médique.

L'achèvement des opérations racontées par Hérodote dans les *Histoires* (IX, 113-120), nommément la prise de Sestos (sur l'Hellespont) en 479, n'a pas marqué la fin des opérations contre les Perses. Justin fait d'ailleurs mention de "l'argent levé sur toute la Grèce pour subvenir aux frais de la guerre contre les Perses". Cette indication renvoie aux entreprises menées par la Ligue de Délos, constituée sous l'égide d'Athènes en 478/477. Cette ligue (qui ne comprenait pas "toute la Grèce") était distincte de la Ligue du Péloponnèse (constituée vers 525 autour de Sparte), comme de l'alliance de 481 qui avait uni des Grecs désireux de résister aux Perses. Le *phoros* [terme technique attendu], le tribut versé par les alliés au trésor commun constitué dans l'île de Délos, devait être mentionné par les candidats, qui pouvaient pertinemment enrichir leur propos en renvoyant au texte de Thucydide (I, 96-97). Thucydide souligne non seulement que l'alliance (*symmachia/ xymmachia*) constituée par la Ligue de Délos est devenue progressivement un empire (une *archè*), mais aussi que les alliés (*symmachoi/ xymmachoi*) sont devenus des sujets (*hypèkooi*). [L'usage de cette terminologie a valorisé les copies où elle figurait].

Les Spartiates n'étaient pas membres de la Ligue de Délos, malgré ce que semble entendre Justin (lignes 6-7), mais ils étaient alliés des Athéniens depuis 481, et ils ont eu l'occasion de les appeler à leur aide.

B) La révolte du tremblement de terre, révélatrice des faiblesses de Lacédémone

Il ne semble pas que l'alliance de 481, conclue contre les Perses, ait été formellement supprimée.

Son existence peut paraître fonder l'appel des Spartiates aux Athéniens lors des graves événements qui se sont produits à Lacédémone, à partir de 464 semble-t-il : lignes 1-4. Il s'agit là de la révolte dite de 464, ou "du tremblement de

terre", événement majeur de l'histoire de Sparte au Ve siècle, dont tous les candidats étaient censés être capables de commenter la mention d'une façon ou d'une autre.

A vrai dire, selon l'expression d'un enseignant évaluateur des copies, la ligne 2 a fonctionné comme "un détecteur de paraphrase". Car elle pouvait paraître ambiguë aux ignares (interprétant "les" comme étant les Messéniens) et elle ne posait aucune difficulté aux candidats ayant normalement préparé la question.

Ces derniers, par exemple, pouvaient renvoyer au texte de Thucydide (I, 101-103, 3), qui parle des mêmes événements (comme, aussi, Diodore et Plutarque).

La révolte paraît avoir été un révélateur des tensions extrêmes qui parcouraient le corps social lacédémonien, et c'était là l'occasion pour les candidats, en s'appuyant sur le texte, de définir à grands traits les différents groupes sociaux de Lacédémone (Lacédémoniens, Spartiates, périèques, hilotes).

On a même pu saluer la science de certains candidats (rares) qui avaient connaissance de ce qu'on appelle parfois la "révolte de Marathon", c'est-à-dire de la révolte qui, à lire Platon (*Lois*, III, 692d et 698e), pourrait avoir empêché les Spartiates d'intervenir à Marathon, pour aider les Athéniens contre les Perses, en 490 ; auquel cas la révolte de 464 serait la quatrième et non la troisième à devoir être dénombrée, les deux premières révoltes s'étant produites à l'époque archaïque.

Mais la même révolte a aussi suscité des tensions importantes entre Athènes et Sparte.

C) La révolte du tremblement de terre, origine de tensions entre Athènes et Sparte

Les Athéniens auraient été "irrités de [l']affront" consistant dans le renvoi de troupes athéniennes venues aider les Spartiates, dit Justin (la mention du "théâtre de la guerre" n'appelait pas ici de mention particulière sur les activités du spectacle ; il s'agissait simplement d'une formule littéraire choisie par les traducteurs, à prendre au sens où l'on parle du théâtre d'opérations d'une armée).

De fait, en réponse à la demande de Sparte mentionnée par Justin, les Athéniens auraient envoyé 4000 hoplites. Cette intervention de Cimon est bien connue par les sources (Thucydide, Diodore qui ne nomme pas Cimon à ce propos, Plutarque). Sans en faire du tout l'inventaire systématique, les candidats pouvaient souligner que l'épisode a montré des tensions non seulement à l'intérieur de communautés helléniques mais encore entre ces communautés.

Non seulement c'est pour réprimer une révolte interne au domaine de Sparte, que Cimon se rendit en Laconie, mais encore le renvoi de son corps expéditionnaire par les Spartiates a alimenté les débats politiques athéniens et attisé la mésentente entre les responsables politiques de Sparte et d'Athènes.

Après l'évacuation, vers Naupacte, des Messéniens réfugiés sur l'Ithôme, Naupacte a servi de point d'appui aux Athéniens. Ensuite, se sont exprimées des tensions plus fortes entre Athènes et Sparte.

II) La "première guerre du Péloponnèse" (461-446)

L'expression "première guerre du Péloponnèse" est souvent retenue dans l'historiographie anglo-saxonne. L'ensemble des événements ainsi désignés est évoqué par Justin d'une manière qui peut être envisagée de façon nettement critique.

A) Les multiples activités militaires des Athéniens

Justin déclare : "Irrités de cet affront [constitué par leur éviction de la guerre en Messénie], les Athéniens transportent de Délos à Athènes l'argent levé sur toute la Grèce [...] de peur que, si les Lacédémoniens se détachaient de l'alliance commune, il ne fût pillé et enlevé".

Ce propos, qui concerne un transfert effectué pense-t-on en 454, est ambigu, et les candidats devaient en souligner l'ambiguïté : on ne sait, à lire Justin, si les Athéniens craindraient que l'alliance soit affaiblie, par le départ des Lacédémoniens, face à une attaque perse ou s'ils craindraient que les Lacédémoniens ne s'emparent du trésor de Délos.

Comme les Lacédémoniens n'ont jamais fait partie de la Ligue de Délos (malgré ce qui a été indiqué dans de trop nombreuses copies), on pourrait pencher pour la seconde interprétation, mais les approximations qui entachent la narration de Justin amènent à ne pas exclure que, dans son esprit, il faille retenir la première interprétation. Car il est bien possible que Justin croie à l'existence d'une continuité entre la Ligue hellénique de 481 et la Ligue de Délos de 477 (que les candidats, eux, devaient clairement distinguer). Dans une telle optique, le refus par les Grecs de continuer à être commandés par des Spartiates comme le régent Pausanias ou, ensuite, Dorkis, a simplement abouti à un changement de la cité détentrice de l'*hegemonia*, du commandement.

En outre, les candidats pouvaient en particulier relever que, malgré les assertions de Justin (lignes 8-12), l'initiative des heurts en Grèce ne dut pas venir des Lacédémoniens, mais plutôt des Athéniens (Thucydide, I, 102), et que le passage est erroné, très vraisemblablement sur ce qui est dit des Lacédémoniens (qui sont plutôt libérés de la guerre de Messénie en 459) et certainement sur l'échec naval attribué aux Athéniens (qui s'emparent de soixante-dix navires éginètes en 459/8, Thucydide, I, 105, 2).

Si le détail de tels événements pouvait rester, de façon compréhensible, un peu obscur aux yeux de la plupart des candidats, il ne devait pas en aller de même de faits mentionnés ensuite (et qui ont souvent été fort correctement identifiés).

B) L'intervention de Sparte

Justin poursuit en effet en des termes (lignes 12-16) qui dénotent de graves confusions : les Athéniens ont essuyé une grave défaite en Égypte contre les Perses, sans doute en 454 (et non contre les Péloponnésiens, sur mer) ; ils n'ont donc pas été "fortifiés par le retour de leur flotte et de leurs soldats". Par ailleurs l'indication de l'"abandon de la Messénie" est fâcheusement obscure, et laisse penser que les Lacédémoniens ont renoncé à contrôler la région. En fait, ils y ont affermi leur emprise.

Tout au plus peut-on penser que le passage selon lequel "les succès se balancèrent longtemps ; à la fin les deux armées se retirèrent avec un avantage égal", fait référence aux deux batailles successives de Tanagra (458/7) puis d'Oinophyta (457/6) qui, en Béotie, virent la défaite (face aux Lacédémoniens) puis la victoire (face aux Thébains) des Athéniens.

Sur le fond, Justin n'a par ailleurs pas tort de noter que les Lacédémoniens et les Thébains sont les uns et les autres hostiles aux Athéniens, mais leur victoire remportée à Oinophyta a permis aux Athéniens de contrôler la Béotie jusqu'à la bataille de Coronée, en 447.

Quand ensuite Justin souligne l'activité militaire de Sparte en lui attribuant trois guerres apparemment simultanées (lignes 21-23), on pourrait comprendre que les Spartiates ont mené des opérations en même temps en Messénie, en Doride, pour aider les habitants d'une région qu'ils voyaient comme leur métropole (patrie des Doriens) attaquée par les Phocidiens (mais Justin n'y fait pas allusion) et en Béotie contre les Athéniens. Les candidats ont pu légitimement s'interroger sur ce passage, et toute argumentation rationnellement exposée a été appréciée comme telle. D'autant qu'il n'est pas exclu que, plutôt que de renvoyer aux opérations en Doride, Justin pense à des opérations qui auraient été menées en Laconie par les Athéniens (ligne 25).

C) La Paix de Trente ans

Les activités des Athéniens sont aussi évoquées par Justin mentionnant l'adjonction "de nombreuses cités d'Asie à l'empire d'Athènes" : peut-être faut-il voir là une allusion au développement de la Ligue de Délos à partir de 478/7, voire à la paix de Callias (de 449/448 sans doute) entre les Athéniens et les Perses, que ne mentionne pas Thucydide mais que cite Diodore, et qui excluait les Perses du littoral égéen d'Asie Mineure.

Finalement, la puissance d'Athènes restant solidement établie sur son empire, et aucun des principaux adversaires ne s'imposant à l'autre, la paix de Trente ans, mentionnée par Justin (ligne 29), fut conclue (et non "signée" ; techniquement, elle fut jurée, comme toute paix en Grèce classique).

Les candidats pouvaient naturellement donner ici des précisions que l'on connaît grâce à Thucydide, en relevant que la possibilité, pour les collectivités non encore parties à la Ligue du Péloponnèse ou à la Ligue de Délos, de se rattacher à l'une ou à l'autre, ouvrait la voie à des évolutions. La situation a d'ailleurs été si peu figée que les tensions apparues ont mené à une reprise des hostilités.

III) De la guerre d'Archidamos à la paix de Nicias

A) Le motif prétendu de la guerre

La présentation de Justin (lignes 29-33) fautive semble-t-il assez largement les perspectives : Justin s'exprime comme si les Spartiates étaient aveuglés par leur passion, alors que, dans la présentation détaillée qu'il donne des débats de 432 qui ont précédé les hostilités, Thucydide montre l'importance accordée, à Sparte, au point de vue du roi Archidamos II, qui prônait la temporisation et la négociation.

Quand Justin note que les Lacédémoniens ont rompu "le traité au mépris des dieux et des hommes", il reprend un thème qui paraît chez Thucydide. Dans les usages ordinairement acceptés, en effet, les serments doivent être pleinement respectés, sans esprit de tromperie, et caractéristique est à cet égard l'interprétation des événements prêtée, par Thucydide (Thucydide, VII, 18, 2-3), aux Lacédémoniens en 413. Les candidats ont ici souvent souligné avec pertinence l'importance de la religion dans la vie des communautés grecques.

A suivre Justin, c'est un aveuglement haineux des Spartiates qui expliquerait le déclenchement de la guerre du Péloponnèse. Une telle présentation reste fort courte, et bien éloignée des raffinements d'analyse mis en œuvre par Thucydide, qui distingue la "véritable raison", l'*alethestatè prophasis* (I, 23, 6 : "En fait, la cause la plus vraie est aussi la moins avouée : c'est à mon sens que les Athéniens, en s'accroissant, donnèrent de l'apprehension aux Lacédémoniens, les contraignant ainsi à la guerre") et les "causes", *aitiai* (affaires de Corcyre, de Potidée, voire de Mégare...), notions complémentaires qu'il était licite d'évoquer.

Un élément, cependant, qui doit pouvoir être retenu dans l'appréciation de Justin est celui selon lequel, "pour qu'on ne crût pas qu'ils recherchaient le butin plutôt que la lutte, [les Lacédémoniens] présentent la bataille à l'ennemi". Ce thème de l'importance accordée aux valeurs guerrières est aussi celui qui apparut quand, selon Thucydide, l'éphore Sthénélaïdas aurait pris la parole en 432 devant l'assemblée des Spartiates, pour inciter ses compatriotes à ne pas temporiser davantage et à voter "d'une façon digne de Sparte", en décidant la guerre. On a là une manifestation du thème de la spécialisation guerrière des Spartiates, qui parcourt le discours sur Sparte et qu'a étudié notamment F. Ollier dans sa thèse sur le *Mirage spartiate* (1933).

Mais c'est un autre modèle aussi qui est présenté par Justin, celui offert par Athènes.

B) L'action militaire d'Athènes et l'exaltation d'un grand homme

L'évocation des événements militaires de 431 (lignes 31-35) pouvait amener les candidats à des considérations multiples, qu'il s'agît des opérations menées par Archidamos en Attique (et du repli des Athéniens derrière les murailles d'Athènes et les Longs Murs), ou de l'exagération grossière sur le pillage de "Sparte tout entière" qui est censé expliquer la gloire de Périclès (ligne 39).

La mention de Périclès devait naturellement amener quelques précisions. La mise en avant de Périclès par Justin a d'abord été associée à une mention de Sophocle (ligne 24). L'épisode connu durant lequel Périclès et Sophocle ont été associés comme stratèges s'est placé durant la guerre de Samos, en 440 (Plutarque, *Périclès*, 8, 8).

Surtout, les candidats pouvaient (sans nécessairement consacrer une partie entière à Périclès comme certains ont cru pouvoir le faire) rappeler non seulement l'attitude de Périclès à l'égard de ses biens, donnés à la "république", à la cité, mais surtout le rôle politique particulier du stratège, marqué par l'appréciation de Thucydide (II, 65, 9), rappelée par Plutarque (*Périclès*, 9, 1), selon laquelle à Athènes, "c'était, de nom, une démocratie [qui prévalait], mais, en fait, le premier citoyen [qui] exerçait le pouvoir".

Il n'était pas non plus interdit de nuancer le propos et de souligner que Périclès a largement géré l'acquis, et que c'est en fait l'action d'une génération entière d'hommes, beaucoup plus que celle de deux stratèges d'un moment, qui a permis la mise en place de la Ligue de Délos menée par Athènes. Le fait est clairement souligné par Thucydide (II, 36, 1-2) dans le discours le plus connu que l'historien prête à Périclès, et qui est l'*epitaphios logos* (l'oraison funèbre) pour les morts athéniens de la première année de la guerre du Péloponnèse (hiver 431/0).

Malgré tout, la longueur relative du passage consacré à Périclès est notable (lignes 39-46), d'autant que le personnage est mort de la "peste" (sans doute le typhus) dès 429 et que le récit d'événements survenus de cette année jusqu'en 415 n'est pas plus long.

C) La conclusion de la paix de Nicias et ses suites

"Quelques jours s'étant écoulés, il se livra un combat naval, où les Lacédémoniens furent vaincus et mis en fuite. Par la suite, on ne cessa plus de se massacrer mutuellement sur terre et sur mer avec des succès variés.", dit Justin. Comme aussitôt après il est question de la paix de Cinquante ans, on est autorisé à penser que les "quelques jours" mentionnés par Justin renvoient à l'intervalle écoulé entre 431 et 429.

Car c'est deux ans après la première invasion de l'Attique, donc en 429, qu'ont eu lieu les deux batailles navales successives (et non "un combat naval") de Patrai et de Naupacte (Thucydide, II, 83-92), où les Athéniens ont fait honneur à leur science navale.

Après cette mention approximative (dans laquelle de nombreux candidats ont cru voir une allusion aux événements de Sphactérie, de 425), Justin renonce visiblement à détailler les événements, en déclarant : "Par la suite, on ne cessa plus de se massacrer mutuellement sur terre et sur mer avec des succès variés." Les candidats avaient là une occasion de manifester leur science, mais assez peu nombreux sont ceux qui ont su le faire.

De même, si la paix de Nicias, de 421, a généralement été correctement identifiée (ce qui était essentiel), les événements qui l'ont suivie (au nombre desquels figurait la bataille de Mantinée, de 418) n'ont été qu'exceptionnellement mentionnés.

Conclusion

C'est donc largement un travail d'explicitation méthodiquement mené qui était attendu des candidats, et la disparité des connaissances et des qualités d'exposition que l'exercice a fait apparaître s'est avérée flagrante. Quand les candidats sont sûrs de leurs connaissances (dont ils doivent savoir les fondements, en l'occurrence principalement *l'Histoire de la guerre du Péloponnèse* de Thucydide), ils ne doivent pas hésiter à s'interroger sur la valeur du texte qui leur est soumis.

Ici, on pouvait relever que le fait que Justin soit l'abréviateur d'un auteur (Troque Pompée), qui lui-même n'est sans doute que l'un des intermédiaires possibles depuis la rédaction due à un témoin de première main (Thucydide), ne donne pas lieu à un approfondissement de la réflexion, loin de là. Le cas est exceptionnellement heureux, et on peut ajouter que l'insistance maladroite de Justin sur la question messénienne (lignes 1-2, 8, 14, 17) ne paraît pas refléter la part des affaires de Messénie dans l'histoire du Ve siècle. Or une telle insistance dans un passage si bref peut relever d'un effet de mode, dont témoigne le livre IV de la *Périégèse* de Pausanias (de la seconde moitié du IIe siècle p. C.), consacré à la Messénie, et qui met en avant l'existence d'une histoire largement reconstituée de la Messénie, dans le but de légitimer l'existence d'une communauté indépendante de Sparte, jusque dans le cadre de l'Empire romain. Il était pratiquement exclu que quelque candidat que ce fût pût, à vingt ans, sinon relever, du moins expliquer l'insistance en question. Dans bien d'autres passages, le témoignage de Justin ne peut être mis aussi clairement en rapport avec d'autres sources.

La présentation de Justin se caractérise aussi par son déséquilibre : sans mettre nécessairement l'attention accordée à Périclès en relation avec le régime même du principat, qui exalte la personne d'un individu particulier, et au temps duquel écrit Justin, on note que la mise en valeur du personnage de Périclès est très nette. Ce sont aussi des approximations fâcheuses (lignes 4-6), des explications indigentes (ligne 29), des erreurs importantes sur les faits ou sur leur chronologie relative (lignes 10-13, 14, 35, 46) qui caractérisent le récit de Justin sans que tout puisse lui être directement imputable.

Globalement, néanmoins, on doit nuancer une appréciation trop négative sur la qualité des indications fournies par Justin, en pensant que son projet était d'une ampleur autrement plus considérable que celle du projet de Thucydide, dont *l'Histoire de la guerre du Péloponnèse* peut ici servir de référence. L'ouvrage de Justin vise à être un mémento, et il est à cet égard significatif qu'en insistant sur l'activité d'un personnage, il choisisse de s'attarder sur l'Athénien Périclès, dans lequel la postérité a généralement vu l'image exemplaire du Grec d'époque classique. Les limites mêmes du texte pouvaient pertinemment amener les candidats à considérer aussi le caractère arbitraire des découpages chronologiques ordinairement retenus. Comme il a été dit parfois, l'idée même d'une guerre du Péloponnèse cohérente (431-404) semble largement imputable à Thucydide, mais un récit comme celui de Justin peut laisser penser que d'autres conceptions auraient pu prévaloir.

Oral

Les candidats disposent, comme il est su, d'une heure de préparation ; leur exposé doit durer vingt minutes et il est suivi d'un entretien durant une dizaine de minutes. Chaque candidat a le choix entre deux sujets distincts, portant sur deux des trois questions d'histoire au programme.

Au cours de leur préparation, les candidats peuvent utiliser quelques instruments de travail (mentionnés par ailleurs dans une annexe du présent rapport, sous la rubrique "Usuels"). Il semble que certains candidats de la session 2011 aient ignoré l'existence de ces instruments, avec lesquels ils auraient eu intérêt à se familiariser avant l'épreuve (cela ne signifie pas que la liste de ces ouvrages ne soit pas susceptible d'évoluer). Cette année, comme précédemment, des cartes murales en relation avec les questions au programme étaient disposées dans la salle de préparation et, dans la salle d'interrogation, étaient disposées les mêmes cartes murales. En histoire médiévale, chaque candidat pouvait disposer d'un jeu personnel de quatre cartes (sur le partage de la Gaule en 561, sur le partage de la Gaule en 567, sur les diocèses et sur les fondations monastiques). En outre, les candidats ont pu être invités à dessiner tel ou tel schéma sur un tableau disposé dans la salle d'interrogation.

Les notes attribuées aux quarante six exposés entendus par la commission d'histoire se sont échelonnées de 04 à 18,5 sur 20. La moyenne des notes attribuées par la commission a été supérieure à 12 sur 20, l'écart-type ayant été de 3,85. Les candidats ont choisi de traiter vingt deux sujets d'histoire ancienne, dix sept sujets d'histoire médiévale et sept sujets d'histoire contemporaine.

Dans l'ensemble, les exposés étaient clairement construits et formulés dans une langue correcte. On encouragera cependant les candidats futurs à ne jamais négliger de donner, dans leurs introductions respectives, une manière de définition du sujet qu'ils ont à traiter (il peut être désastreux de traiter de la Pentécontaétie sans même savoir le sens du mot, ou de parler du sacré sans expliciter le sens du terme). De même, les sources utilisables pour aborder un sujet doivent-elles être évoquées, mais pour autant que ces sources soient importantes pour le sujet à traiter. On apprécie, aussi, que l'auteur d'un exposé fasse l'effort de formuler une problématique initiale, qui donne un sens à son propos.

En outre, les candidats doivent, systématiquement, veiller à apprendre, au cours de leur préparation, les localisations des lieux importants dans le cadre du programme (Sparte, la Béotie, Reims, Le Creusot n'ont pas toujours été correctement situés). Les réalités concrètes, matérielles, ne doivent pas non plus être négligées : comme des dates précises, des faits bien établis permettent de rattacher l'exposé du candidat non à des abstractions peu claires mais à des réalités.

Enfin, on appellera l'attention des candidats sur la nécessité de ne négliger aucune question du programme, et de répartir leurs efforts entre toutes les questions. Une telle nécessité s'impose d'autant plus que le jury prend pleinement en compte les connaissances et la capacité de réflexion manifestées en réponse à ses interrogations portant sur les périodes qui n'ont pas fait l'objet de l'exposé.



ENS DE LYON

15 parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

<http://www.ens-lyon.fr>

rubrique « Admissions »

puis « Admission sur concours »

rubrique « Lettres et sciences humaines »

admission.concours@ens-lyon.fr

ISSN 0335-9409